

Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts de l'État, des communes et des corporations du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1871 à 72

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **24 (1873)**

Heft 10

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

grès de l'économie forestière du pays. Puissions nous voir se réaliser tous les vœux qui ont été émis.

A 4 heures du soir, une partie de la société partit pour le val Maggia, afin de faire le lendemain une excursion dans les forêts de Campo. Le soussigné n'ayant pas pu y prendre part, il est obligé de laisser le soin de la décrire à un de ceux qui y ont participé. Les autres membres de la société se séparèrent, les uns pour faire une tournée sur les lacs et à Milan, les autres pour rentrer dans leurs foyers.

De 80 à 100 personnes ont pris part aux délibérations et aux excursions ; dans ce nombre 25 n'étaient pas Tessinois.

Nous avons tous les motifs possibles de remercier de tout notre cœur le comité de la fête et les autorités du canton et de la ville, ainsi que la population de cette dernière, pour l'hospitalité dont ils nous ont fait jouir. Puissent les indications qui ont été données pour l'amélioration de l'économie forestière être tombées sur un bon sol, y produire des effets durables, et se manifester bientôt par de bons fruits !

Lantolt.

Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts de l'Etat,
des communes et des corporations du canton de Zurich,
pendant l'exercice de 1871 à 72.

A. Forêts domaniales.

1. Aire forestière.

A la fin de l'exercice de 1870 à 71, l'aire des forêts domaniales comportait $5370\frac{3}{4}$ arpents ; 3574 p. carrés ; à la fin de celui de 1871 à 72 elle était de $5441\frac{3}{4}$ arp. 9771 p. carrés ; il y a donc eu augmentation de 71 arp. 6197 p. carrés. Cette modification dans les chiffres provient de l'achat de 2 grands domaines comprenant ensemble 125 arp., et de la vente d'environ 54 arp. de forêts. Les deux domaines ont coûté 56500 fr., et on a retiré 58780 fr. de la vente faite.

2. Produits matériels et pécuniaires.

En comparant les tableaux des produits en matériel et en argent avec le plan d'exploitation et le budget, on trouve que l'exploitation a dépassé celle qui était projetée de $241\frac{1}{4}$ noules et 8353 fagots, et que le produit en argent a été de 30479 fr. plus élevé que le chiffre prévu au budget. Le tableau suivant indique la proportion et le produit des différents assortiments :

Produits	Surface		Produits en matériel							Somme		Prod. pécun.		
	Forêt Arp.	Prairies Arp.	Bois		Bois		Bois		an	par	Litière	Plants	Fr.	Ct.
			Coupes Arp.	de service Moul.	d'affouage Moul.	menu Fagots	Ecorce Moul.	Total Moul.	arp. Moul.	Quint.	Pièces			
principaux	5294 ⁴ / ₀₇	72 ¹ / ₈₉	55 ⁵ / ₈₁	1798 ⁸ / ₂₄	2029 ⁹ / ₄₈	68147	27	4536 ⁶ / ₁₉	0 ⁰ / ₈₆	"	"	154,855.	79.	
secondaires			"	"	371 ¹ / ₅₂	872 ² / ₉₈	49401	"	1738 ⁸ / ₅₁	0 ⁰ / ₃₃	"	"	43,538.	20.
accessoires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	970	190410	4,466.	27.	
Divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	203.	80.	
Total 5294 ⁴ / ₀₇		72 ¹ / ₃₉	55 ⁵ / ₈₁	2169 ⁹ / ₇₆	2902 ² / ₄₆	117548	27	6274 ⁴ / ₇₀	1 ¹ / ₁₉	970	190410	203,064.	06.	

Les produits principaux comportent 72 % du total et les prod. second. 28 %.

	Bois de service	Bois d'affouage	Fagots
Le prod. total comprend	35 %	46 %	19 %
Les prod. princ. compren.	40 %	45 %	15 %
" " second.	21 %	52 %	27 %

Le produit pécuniaire des exploitations principales est de 78 %, celui des exploitations secondaires de 22 % du produit total en bois ou de 28 % du produit en argent des exploit. princ. — 51 % du produit des exploitations principales proviennent du bois de service, 39 % du bois d'affouage et 10 % des fagots.

Les prix moyens sont de :

	43 fr. 63 ct. par moule de bois de service	des exploit. principales.
29 " 46 "	" " d'affouage	
22 " 63 "	" 100 fagots	
34 " 14 "	" moule et 100 fagots des exploit. princ. en moyenne.	
25 " 04 "	" " " second. "	
31 " 62 "	" " de tous les assortiments "	

Le prix moyen par moule surpasse celui de l'année passée de 2 fr., ou de 6,8 %.

Le prix du bois de service des exploit. princ. a monté de 7 %, celui du bois d'affouage de 4,8 % et celui des fagots de 4,4 %.

Frais d'administration, d'exploitation et de travaux d'amélioration.

Si l'on ajoute aux dépenses inscrites dans le compte des forêts de l'Etat la somme de 6650 fr., qui représente la moitié du traitement des employés payée par la caisse forestière, on a le tableau des dépenses :

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
Administration	18357	85	ou 3	42	par	arp.
Exploitation	19291	59	« 3	59	»	»
Travaux d'amélioration	9177	88	» 1	71	»	»
Divers	439	35	» —	87	»	»
Total	47266	67	» 8	80	»	»
			des prod. bruts		des dépenses totales	
Les frais d'administrat. comportent		9		%	38,8	%
" " d'exploitation	"	9,5		%	40,8	%
" " d'amélioration	"	4,5		%	19,4	%
Divers		0,3		%	1,0	%
Total		23,3		%	—	"

Le produit net se monte à 162447 fr. 39 ct., ou 30 fr. 27 ct. par arpent, Si l'on en déduit les traitements il est de 29 fr. 03 ct par arpent.

3. Aménagement.

Pendant cet exercice on a reboisé 32¹/₃ arp., en employant 71 \bar{x} de semences de résineux, 56782 plants de résineux et 22510 plants de bois feuillus. Le total des frais a été de 1404 fr. 01 ct. soit de : 43 fr. 36 ct. par arp. Les plants nécessaires aux cultures complémentaires sont compris dans le total ci dessus ; mais les surfaces sur lesquelles ils ont été employés ne sont pas ajoutées au chiffre de celles qui ont été entièrement cultivées.

On a employé 152 \bar{x} de semences dans les pépinières, et on a repiqué 231290 plants dans les bâtardières. Les dépenses pour la production des plants se montent à 1529 fr. 16 ct., et le coût de l'extraction de ceux qui ont été vendus à 113 fr. 89 ct. On a vendu 190410 plants, qui ont produit 1920 fr. 70 ct.; ainsi les

pépinières ont fourni les plants nécessaires aux forêts de l'Etat et en outre un boni de 277 fr. 65 ct.

L'état des cultures est en général tout à fait satisfaisant, l'humidité du printemps ayant été favorable à la germination des semences et à la reprise et l'accroissement des jeunes plants. L'établissement de nouveaux chemins et les corrections importantes des anciennes voies de vidange comprennent une longueur de 13575 pieds, et ont coûté 4157 fr. 3 ct.; l'entretien des chemins a exigé une dépense de 1049 fr. 83 ct.; le total de ce chapitre se monte donc à 5208 fr. 86 ct., ce qui fait 97 cts. par arpent.

Les frais d'assainissement du sol se montent à 375 fr. 65 ct., soit 7 ct. par arp., dont 72 fr. 60 ct. pour le creusage de nouveaux fossés et 303 fr. 5 ct. pour l'entretien des anciens.

Les frais d'entretien des limites ne se montent qu'à 43 fr. 60 ct., et ceux d'arpentage et de taxation à 288 fr.

Les frais d'amélioration se répartissent comme suit :

- 15,5 % sur les plantations et les semis
- 17,0 % sur les pépinières et bâtardières
- 57,8 % sur l'établissement et l'entretien des chemins
- 4,1 % sur le drainage
- 0,5 % sur l'entretien des limites
- 3,2 % sur l'arpentage et les taxations
- 1,8 % sur les frais divers.

On voue l'attention nécessaire aux soins que réclament les peuplements. Les frais en sont à peu près insignifiants, parce que, à quelques exceptions près, le nettoyage et l'ébranchage sont faits par des ouvriers qui prennent en paiement le bois qu'ils ont coupé. Les éclaircies ont donné un beau produit net.

4. *Police forestière.*

15 délits ont été dénoncés par les gardes-forestiers cantonaux; pour 9 cas les délinquants, au nombre de 16, ont été découverts; pour 6 cas ils sont restés inconnus. Douze cas se rapportent à des soustractions de bois, deux à des vols de plants, et le dernier à un dommage causé par l'enlèvement de l'écorce. La valeur du bois soustrait se monte à 18 fr. 75 ct., et le dommage indirect a été estimé à 31 fr. 85 ct. Dans deux des 9 cas dénoncés aux autorités compétentes, il y a eu libération des prévenus; des peines ont été prononcées pour les sept autres cas. Les amendes

se montent à 27 fr., et les dommages-intérêts en faveur de l'Etat à 6 fr. 50 ct.

Les phénomènes naturels n'ont pas causé cette année de grands dommages; les circonstances atmosphériques ont été favorables à l'accroissement des arbres forestiers, mais en revanche très défavorables à la production des semences; l'accroissement dépasse probablement la moyenne, tandis que les graines de cette année sont de qualité inférieure.

La vidange des bois a été favorisée par les grands froids de l'hiver qui ont duré longtemps; en revanche le printemps a été très défavorable; aussi n'a-t-on sorti les bois qu'à grand peine, partout où ce travail n'avait pas été opéré avant le dégel.

B. Forêts de communes et de corporations,

1. Aire forestière.

Au commencement de l'exercice, les forêts de communes et de corporations comprenaient une aire de 54253,40 arp., et à la fin de 54299,44 arp. L'augmentation de 46,04 arp. provient pour une très petite partie de l'établissement de nouvelles forêts, et pour tout le reste de l'achat de 43,5 arp. de forêts de l'Etat par la commune de Weiach.

2. Produits.

Dans la plus grande partie des forêts en question les bois des ayant-droit leur sont livrés sans être mesurés, aussi les indications suivantes ne reposent que sur une simple estimation, et ne sauraient être envisagées comme très exactes.

En comptant 100 fagots pour un moule on trouve par les contrôles des produits qu'on a exploités en troncs et en branches :

	Aire forestière	Etendue des coupes	Prod. princ.			Prod. interm.		Total			
			Total	Par arp. de coupes	Par arp. de forêts	Proport. du prod. total	Total	Par arp. de forêts	Proport. du prod. total		
Futaies	31003	379,68	30173	88,70	0,97	75	10094	0,33	25	40267	1,30
Taillis comp.	23296	788,92	16357	20,77	0,70	96	736	0,703	4	17093	0,73
Total	54299	1168,60	46530	39,78	0,86	81	10830	0,20	19	57360	1,06

Calculée d'après l'étendue des coupes, la moyenne de la révolution des futaies est de 82 ans, et celle des taillis composés de 29 ans.

La hausse des prix de l'écorce de chêne a eu pour résultat de la faire exploiter en plus grande quantité qu'autrefois. Dans la plus grande partie des coupes de taillis composés, on écorce les baliveaux de chêne aussi bien que rejets de souche, ce qui augmente considérablement le produit en argent. La révolution est trop élevée pour que l'on puisse obtenir de la belle écorce brillante, et nous ne possédons point de taillis à écorce proprement dits. Les exploitations agricoles temporaires diminuent plutôt qu'elles n'augmentent; elles seront bientôt partout régularisées de façon que la régénération ne soit guère retardée, et que le sol ne s'épuise pas. Grâce aux perfectionnements apportés à l'agriculture, l'exploitation de la litière dans les forêts diminue de plus en plus, ce qui est un très grand avantage. On ne fauche plus l'herbe dans les forêts que sur une très petite échelle, et presque exclusivement dans les taillis de bois blancs qui occupent les bords des rivières. On s'occupe dans beaucoup d'endroits d'élever des plants pour la vente; mais on pourrait désirer qu'on s'y livrât encore davantage pour favoriser le développement de l'économie des forêts privées; les produits nets qu'on obtient des pépinières ne sont du reste pas à dédaigner,

(à suivre.)

Bulletin forestier des cantons.

Appenzell. Nous avons sous les yeux des extraits du journal de Mr. Th. Seif, forestier communal à Teufen et administrateur de la pépinière de M. Zellweger à Steinegg.

Nos lecteurs liront peut-être avec intérêt un résumé de ces données; ils verront que quoique nous ne possédions encore dans le canton d'Appenzell point de loi sur la matière, nous faisons d'année en année des progrès plus marqués en économie forestière; aujourd'hui bien des communes, des corporations et des particuliers reconnaissent la nécessité de s'occuper des forêts d'une manière rationnelle, tandis qu'autrefois on les abandonnait à leur sort, en se contentant d'en retirer les produits qu'elles donnaient d'elles-mêmes.

Transportons-nous d'abord dans la pépinière de Steinegg. Le printemps passé on n'en a pas vendu moins de 135976 plants,